



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 37358

Texte de la question

M Paul Chollet appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur l'exclusion qui frappe les chômeurs de longue durée ne bénéficiant plus d'aucune indemnité, leurs droits étant épuisés, et ne pouvant prétendre à l'allocation spécifique de solidarité parce qu'ayant travaillé moins de cinq ans : ceux-ci sont en effet exclus du champ d'application des programmes d'insertion locale. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour permettre à ces chômeurs de bénéficier des PIL.

Données clés

Auteur : [M. Chollet Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37358

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 839